



Institut des Comptes nationaux

RAPPORT D'ACTIVITES 2003

SERVICE PUBLIC FEDERAL
ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Editeur responsable : Lambert VERJUS
Président
City Atrium C
Rue du Progrès, 50
1210 BRUXELLES

ISBN :
<http://www.inr-icn.fgov.be>

Imprimé par les soins du Service Public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes &
Energie

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	4
<u>I. L'INSTITUTION</u>	5
I.1. Composition	5
I.2. Mission	5
<u>II. LES ORGANES</u>	6
II.1. Le Conseil d'administration	6
II.2. Les Comités scientifiques	6
II.2.1. Le Comité scientifique sur les Comptes nationaux	7
II.2.2. Le Comité scientifique sur le Budget économique	8
II.3. Le Comité d'orientation	9
II.4. Représentation internationale	10
<u>III. LES ACTIVITES EN 2003</u>	11
III.1. Le Conseil d'administration	11
III.2. Colloque ICN – “L'ICN : son rôle, ses missions et ses produits”	11
III.3. Les produits	13
III.3.1. Comptes annuels nationaux et régionaux	13
III.3.2. Comptes trimestriels	14
III.3.3. Budget économique	14
III.3.4. Tableaux entrées-sorties	15
III.3.5. Statistiques du commerce extérieur	16
III.3.6. Diffusion	16
III.4. Cellule de coordination sur les statistiques de l'emploi et du chômage	17
<u>IV. LES COMPTES DE L'ICN</u>	18
<u>Publications régulières de l'ICN</u>	19

Avant-propos

Dans le contexte économique européen et international actuel, il est vital de disposer de statistiques macro-économiques correctes et élaborées sur une base scientifique. L'ICN joue à cet égard un rôle essentiel en tant que fournisseur indépendant de chiffres économiques stratégiques pour la Belgique.

Il est, par exemple, le représentant officiel de notre pays au sein d'EUROSTAT en ce qui concerne les comptes nationaux. Dans ce cadre, l'ICN a joué un rôle actif dans les précisions, au niveau européen, de la méthodologie SEC95 relative à la comptabilisation de reprises par les pouvoirs publics des obligations de pensions comme par exemple, dans le cas des pouvoirs publics belges, la reprise du fonds de pension de BELOGACOM.

Au plan intérieur, les données relatives au budget économique sont utilisées par le Gouvernement pour confectionner le budget annuel et procéder au contrôle budgétaire.

Les statistiques de l'ICN sont actualisées régulièrement. L'objectif est d'assurer la diffusion la plus rapide des chiffres, tout en veillant à garantir une exactitude scientifique.

En 2003, des données concernant entre autres le nombre d'indépendants par secteur et le volume de travail ont été insérées pour la première fois dans les comptes nationaux. Les statistiques sur le volume de travail doivent permettre de calculer avec une précision accrue certains indicateurs économiques tels le coût salarial et la productivité.

Plusieurs innovations sont également intervenues dans les comptes régionaux comme par exemple la ventilation régionale des comptes de revenus des ménages.

La confection des tableaux entrées-sorties a amené le reclassement d'une série d'entreprises afin d'accroître la représentativité des branches d'activité.

Pour améliorer la qualité de l'information régionale dans les statistiques du commerce extérieur, plusieurs définitions ont été clarifiées en 2003 et des efforts supplémentaires ont été fournis pour parfaire la consultation obligatoire des entreprises déclarantes.

Enfin, l'ICN a pour la première fois de son existence, organisé en 2003 une journée d'étude afin de faire mieux connaître son rôle, ses missions et ses produits. La présence d'environ 200 participants à un tel colloque spécialisé démontre l'intérêt que portent les milieux politiques, académiques ainsi que différentes autorités pour l'ICN et ses travaux.

Lambert VERJUS
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

L'Institut des Comptes nationaux (ICN) a été créé par la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, en vue de la réforme de l'appareil de statistiques et de prévisions économiques du gouvernement fédéral.

L'ICN a le statut d'établissement public et est doté de la personnalité juridique ; il travaille sous l'autorité du Ministre de l'Economie.

I.1. Composition

L'Institut associe trois institutions désignées par la loi :

1. la Banque nationale de Belgique (BNB),
2. le Bureau fédéral du Plan (BFP),
3. l'Institut national de Statistique (INS).

I.2. Mission

Avec la collaboration de ces institutions associées mais sous sa responsabilité propre, l'Institut est chargé d'établir :

- les comptes nationaux réels ;
- les comptes nationaux financiers ;
- les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques ;
- les comptes nationaux trimestriels ;
- les comptes régionaux ;
- les statistiques du commerce extérieur ;
- les prévisions économiques nécessaires à l'établissement du budget fédéral, appelé aussi « budget économique » ;
- les tableaux entrées-sorties (input-output).

II. LES ORGANES

Les organes de l'ICN prévus par la loi sont le Conseil d'administration, deux comités scientifiques et le comité d'orientation.

II.1. Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept membres dont quatre de droit et trois autres, nommés par arrêté royal, sur proposition des autorités associées et appartenant à l'autre groupe linguistique que celui des membres désignés par la loi.

En 2003, les membres de droit étaient :

1. M. Lambert VERJUS (rôle linguistique francophone), Président du SPF Economie, qui préside le Conseil et siège en qualité de représentant du Ministre de l'Economie ;
2. M. Guy QUADEN (rôle linguistique francophone), Gouverneur de la BNB ;
3. M. Henri BOGAERT (rôle linguistique francophone), Commissaire du BFP ;
4. M. Hans D'HONDT (rôle linguistique néerlandophone), Directeur général de la DG Statistique et Information économique du SPF Economie.

Les autres membres nommés par arrêté royal du 12 mai 2003 pour un mandat de 4 ans étaient:

5. M. Jan SMETS, Directeur à la BNB (rôle linguistique néerlandophone) ;
6. M. Jan VERSCHOOTEN, Commissaire adjoint au BFP (rôle linguistique néerlandophone);
7. M. Jean-Paul STASSART, Conseiller à la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (rôle linguistique francophone).

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration a été approuvé par arrêté ministériel du 28 décembre 1995.

Le secrétariat de l'ICN est assuré conjointement par le SPF Economie et la BNB. MM. Nicolas WAEYAERT et Jean-Jacques VANHAELEN ont été désignés par le conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les comités scientifiques

Le conseil d'administration de l'ICN est assisté par deux comités scientifiques, l'un pour les comptes nationaux, l'autre pour le budget économique.

Ils sont chargés d'émettre un avis sur la valeur scientifique et l'objectivité des méthodes adoptées par l'ICN et des résultats de ces travaux.

L'ICN peut les consulter à tout moment sur leurs compétences respectives et solliciter leur avis en cas de changement important dans la méthodologie utilisée.

Le conseil d'administration les consulte également après avoir adopté en première lecture les comptes nationaux réels, les comptes régionaux, le budget économique et les tableaux entrées-sorties.

Lorsque le conseil d'administration estime, après délibération, ne pas pouvoir donner suite à un avis totalement ou partiellement défavorable du comité, il est tenu d'annexer cet avis aux tableaux statistiques ou aux prévisions qu'il arrête.

Les membres des comités scientifiques sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. La durée de leur mandat, renouvelable, est fixée à quatre ans.

II.2.1. Le Comité scientifique sur les comptes nationaux

Ce comité scientifique est compétent pour les comptes nationaux réels, les comptes nationaux financiers, les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques, les comptes nationaux trimestriels, les comptes régionaux et les tableaux entrées-sorties.

En 2003, il était composé comme suit, dans le respect de la parité linguistique (arrêtés royaux du 22 mars 2001, 11 juillet 2002 et 28 novembre 2002):

1. M. Jean-Jacques VANHAELEN, Chef du département Statistique générale de la BNB, Président (rôle linguistique néerlandophone) ;
2. Mme Béatrice THIRY, Conseiller adjoint au département Statistique générale de la BNB (rôle linguistique francophone) ;
3. Mme Annie VERSONNEN, Statisticien-directeur à la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (rôle linguistique néerlandophone) ;
4. Mme Chantal BINOTTO, Conseiller adjoint à la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (rôle linguistique francophone) ;
5. M. Albert GILOT, Membre du BFP (rôle linguistique francophone) ;
6. M. Filip VANHOREBEEK, Attaché au BFP (rôle linguistique néerlandophone) ;
7. M. Henri CAPRON, Professeur à l'Université libre de Bruxelles (rôle linguistique francophone) ;
8. Mme Anne-Marie DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, Professeur à l'Université Catholique de Louvain et à la Faculté universitaire Saint-Louis à Bruxelles (rôle linguistique francophone) ;
9. M. Giuseppe PAGANO, Premier assistant à l'Université de Mons-Hainaut (rôle linguistique francophone) ;
10. M. Eric BUYST, Professeur à la Katholieke Universiteit Leuven (rôle linguistique néerlandophone) ;
11. M. Marc DESPONTIN, Professeur à la Vrije Universiteit Brussel (rôle linguistique néerlandophone) ;
12. M. Marcel VAN GEEL, Professeur à l'Universiteit Sint-Ignatius à Anvers (rôle linguistique néerlandophone).

En application de l'accord de coopération du 26 mai 1999, des observateurs sans voix délibérative sont désignés par les Gouvernements des Régions et Communautés.

En 2003, il s'agissait de :

- MM. Thierry VERGEYNST et Erwin EYSACKERS pour la Communauté flamande ;
- MM. Hervé DEVILLE et Norbert DE COOMAN pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- M. Jean HOUARD pour la Région wallonne ;
- M. Hassan HARRAGA pour la Communauté française ;
- M. Guido REUTER pour la Communauté germanophone.

II.2.2. Le Comité scientifique sur le budget économique

Ce comité est compétent pour le budget économique.

En 2003, il était composé comme suit, dans le respect de la parité linguistique (arrêté royal du 11 juillet 2002) :

1. M. Henri BOGAERT, Commissaire au BFP, Président (rôle linguistique francophone) ;
2. M. Bart HERTVELDT, Expert au BFP (rôle linguistique néerlandophone) ;
3. Mme Chantal BINOTTO, Conseiller adjoint à la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (rôle linguistique francophone) ;
4. Mme Liliane TURLOOT, Statisticien à la DG Statistique et Information économique du SPF Economie (rôle linguistique francophone) ;
5. Mme Frieda DONKERS, Conseiller au département Etudes de la BNB (rôle linguistique néerlandophone) ;
6. M. Luc DRESSE, Conseiller au département Etudes de la BNB (rôle linguistique francophone) ;
7. M. Gert DE SMET, Conseiller des Finances au Service d'Etudes et de Documentation du SPF Finances (rôle linguistique néerlandophone) ;
8. M. Hendrik LARMUSEAU, Directeur général du SPF Sécurité sociale (rôle linguistique néerlandophone) ;
9. M. Willy VAN DER MEULEN, Directeur d'administration à l'Office national de Sécurité sociale (rôle linguistique néerlandophone) ;
10. M. Jacques OUZIEL, Conseiller adjoint au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (rôle linguistique francophone) ;
11. M. Karel BAECK, Administrateur général de l'Office national de l'Emploi (rôle linguistique néerlandophone) ;
12. M. Philippe DUJARDIN, Conseiller adjoint à l'Administration du Budget et du Contrôle des Dépenses du SPF Finances (rôle linguistique francophone).

En application de l'accord de coopération du 26 mai 1999, des représentants sont désignés par les Gouvernements des Régions et Communautés.

En 2003, il s'agissait de :

- Mme Wendy VANDER STRICHT et M. W. VAN DEN BOSSCHE pour la Communauté flamande ;
- M. Hervé DEVILLE et M. Norbert DE COOMAN pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- M. Francis MOSSAY pour la Région wallonne ;
- M. Céline FAIDHERBE pour la Communauté française ;
- M. Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone.

II.3. Le Comité d'orientation

Ce comité est chargé d'adresser des recommandations au Conseil d'administration afin d'améliorer le mode de réalisation des missions de l'ICN.

A l'exception des membres désignés par les Gouvernements des communautés et régions, les membres de ce comité d'orientation sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. L'arrêté royal du 30 juin 1996 a nommé les personnes suivantes :

1. M. H. LARMUSEAU, proposé par le Premier Ministre ;
2. M. L. BUFFEL, proposé par le Ministre des Finances ;
3. Mme F. LEPOIVRE-MASAI, proposé par le Ministre de l'Economie, Président;
4. M. H. FAMEREE, proposé par le Ministre du Budget ;
5. M. F. PLETS, proposé par le Ministre du Commerce extérieur ;
6. M. J. DELEN, proposé par le Ministre de l'Intérieur ;
7. M. J.-M. LAASMAN, proposé par le Ministre des Affaires sociales ;
8. M. F. SZABO, proposé par le Ministre de l'Emploi et du Travail ;
9. M. H. BECQUART, proposé par le Ministre des Pensions ;
10. M. F. ROBBEN, proposé par la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ;
11. M. L. DENAYER, proposé par le Conseil central de l'Economie ;
12. M. P.-P. MAETER, proposé par le Conseil national du Travail.

En exécution de l'accord de coopération du 26 mai 1999, les personnes suivantes ont en outre été désignées par les Gouvernements des communautés et régions en vue de les représenter au sein de ce comité :

- Mme Maureen VERHUE et Mme Myriam VANWEDDINGEN pour la Communauté flamande ;
- Mme Mariska ANTAL et M. Hugues DUMONT pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
- M. Harry POZNANTECK pour la Communauté française ;
- M. Michel MIGNOLET pour la Région wallonne ;
- M. Werner BAUMGARTEN pour la Communauté germanophone.

II.4. Représentation internationale

L'ICN assume la représentation officielle de la Belgique auprès des organisations internationales dans les domaines statistiques où une compétence lui est attribuée par la loi. Cette tâche est concrètement assurée par les représentants des autorités associées suivant la tâche qui est dévolue à chacune d'elles par la loi ou le conseil d'administration.

L'ICN a été représenté par la BNB au sein de différents comités, groupes de travail et taskforces internationaux.

Dans le domaine des comptes nationaux, il s'agit du comité RNB (Revenu National Brut), des groupes de travail Comptes nationaux, Comptes financiers, Comptes régionaux auprès d'EUROSTAT et du groupe de travail Statistique auprès du Conseil. L'ICN a aussi été représenté par la BNB au Committee on Monetary, Financial and Balance of Payments Statistics, organe consultatif européen où se rencontrent les banques centrales nationales et les instituts nationaux de statistique, ainsi qu'auprès du groupe de travail Comptes nationaux de l'OCDE

Dans ce cadre, l'ICN a été notamment l'interlocuteur officiel d'EUROSTAT pour le traitement statistique des dossiers d'augmentation de capital de LA POSTE, de restructuration de la SNCB et de reprise du fonds de pension de BELGACOM.

Pour ce qui est du commerce extérieur, il convient de mentionner la participation d'un représentant de la BNB au Comité "Méthodes", aux groupes de travail Qualité et EDICOM auprès d'EUROSTAT et au groupe de travail "Statistiques du Commerce extérieur" à l'O.C.D.E.

Le Chef du département Statistique générale de la BNB et le Directeur général de la DG Statistique et Information économique du SPF Economie ont participé conjointement aux réunions du Comité du programme statistique, organe principal de la coopération statistique européenne, en vertu de l'article 19 du règlement 322/97 du Conseil du 17/2/97, relatif à la statistique communautaire.

Ils ont également tous deux participé aux travaux de la conférence des Directeurs généraux d'Instituts nationaux de statistiques (DGINS) qui réunit annuellement pour un séminaire les responsables des Instituts nationaux de statistiques de la Communauté Européenne et de l'Espace Economique Européen, ainsi que ceux des pays d'Europe centrale et orientale.

III. LES ACTIVITES EN 2003

III.1. Le Conseil d'administration

Les tâches essentielles du conseil sont de coordonner les activités des autorités associées, de connaître et d'avaliser les produits statistiques des autorités associées, rendus publics sous la responsabilité de l'ICN.

En 2003, il s'est réuni cinq fois et a approuvé après en avoir débâté :

- le budget économique 2003 révisé et 2004,
- les comptes nationaux 2002 détaillés,
- les comptes des administrations publiques 2002,
- les comptes régionaux 1995-2000,
- les tableaux des ressources et des emplois 1995-1997 et 1999,
- les tableaux entrées-sorties 1995,
- le stock de capital et investissements 1970-2001,
- les séries historiques 1981-1995 pour le nombre de salariés et d'indépendants
- le compte de résultats 2002 de l'ICN.

Ensuite, le Conseil a lancé l'élaboration d'un planning pour le budget économique et a approuvé le contenu du colloque.

III.2. Colloque ICN – "L'ICN : son rôle, ses missions et ses produits"

Le 30 octobre 2003, l'ICN a organisé son premier colloque, réunissant environ 200 personnes. L'objectif était de mieux faire connaître l'ICN et de présenter ses produits et sa méthodologie.

Lors du mot de bienvenue, l'originalité de la structure de l'ICN a été soulignée, une structure qui a débouché sur une collaboration efficace et harmonieuse entre les trois autorités associées.

Cette efficacité s'est traduite concrètement par des statistiques macro-économiques dressées de manière précise au moyen d'une méthode transparente approuvée par un comité scientifique, une production statistique plus large et une disponibilité toujours plus rapide des informations macro-économiques relatives à la situation conjoncturelle.

L'indépendance de l'ICN a été rappelée, notamment en matière de la prévision macro-économique à court terme (budget économique) et des comptes des administrations publiques (audit régulier d'Eurostat).

Le Président de l'ICN, M. VERJUS, a présenté l'ICN à la presse. Le Gouverneur de la BNB, M. QUADEN, a accueilli les participants. Le matin, le colloque a été présidé par M. D'HONDT, Directeur général de la DG Statistique et Information économique du SPF Economie et l'après-midi par M. BOGAERT, Commissaire du BFP. M. SMETS, Directeur de la BNB, a procédé à la synthèse du colloque et l'a clôturé.

Le Ministre de tutelle de l'ICN, la Ministre de l'Economie Fientje MOERMAN, a rappelé l'idée à la base de la création de l'ICN en 1994 : rassembler toutes les compétences professionnelles complémentaires et garantir l'objectivité des chiffres produits.

Ce dernier aspect est garanti non seulement par le statut juridique de l'ICN (organisme public autonome), mais aussi par la composition de son conseil d'administration (représentation paritaire des autorités associées sous la présidence du Président du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie) et l'aide de deux comités scientifiques indépendants.


La Ministre a souligné l'importance, tant pour les décideurs politiques que pour le secteur privé, de disposer d'informations économiques exactes et rapides soumises le moins possible à des révisions et de perspectives économiques indépendantes fondées sur une approche scientifique fiable.

Les orateurs, collaborateurs de l'ICN ou observateurs externes, ont exposé les différents produits de l'ICN :

- les comptes nationaux (Jean-Jacques Vanhaelen de la BNB et Bart Meganck d'EUROSTAT) ;
- les tableaux entrées-sorties (Albert Gilot et Luc Avonds du BFP) ;
- le commerce extérieur (André Peters de la BNB) ;
- le budget économique (Bart Hertveldt et Igor Lebrun du BFP, Armand Buissé de la Direction française de la Prévision, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) ;
- les sources statistiques (Marc Debusschere de la DG Statistique et Information économique du SPF Economie) ;
- les comptes régionaux (Monica Maesele de la BNB).

II.3 Les produits

III.3.1 Comptes annuels nationaux et régionaux

En février 2003, l'ICN a publié pour la première fois les tableaux des ressources et des emplois pour les années 1995, 1997 et 1999. Ces tableaux ont été diffusés avec une note méthodologique grâce à *Belgostat on-line*. Avec cette nouvelle publication, qui interviendra dorénavant régulièrement, l'ICN satisfait aux dispositions du Règlement européen (CE) n° 2223/96. 

En avril 2003, à l'instar des années précédentes, une première estimation des principaux agrégats annuels de l'année précédente, obtenue sur base des comptes trimestriels, a été publiée.

Les comptes et tableaux nationaux détaillés relatifs à 2002 ont été communiqués à Eurostat fin septembre 2003, conformément aux obligations du calendrier de déclaration européen. Ils ont été mis à la disposition du public via *Belgostat on-line* le 30 septembre 2003. Une publication sous forme papier accompagnée de commentaires méthodologiques a eu lieu en octobre 2003.

Les comptes détaillés ont été complétés par des séries relatives aux stocks de capital et à l'utilisation des actifs immobilisés qui, auparavant étaient diffusées plus tard. Pour la première fois, des données ont été également publiées sur le nombre d'indépendants par secteur et sur le volume de travail des salariés selon les heures prestées. Du fait de leur cohérence avec les nouvelles statistiques concernant l'emploi en nombre de personnes qui ont été diffusées pour la première fois en 2002, elles complètent utilement l'information disponible sur le marché du travail.

Quant au compte 2002 des administrations publiques, une première estimation est parue le 31 mars 2003 sur les recettes, les dépenses et le solde de financement, conformément à la réglementation européenne. Le compte détaillé des administrations publiques est depuis la mi-mai à la disposition du public via *Belgostat on-line*.

Les comptes régionaux 1995-2000 ont été publiés en février 2003, via *Belgostat on-line* et sous forme papier. Ils présentent, tout comme les années précédentes, la répartition par région, province et arrondissement de la valeur ajoutée brute à prix de base (exprimée à prix courants et à prix fixes) et de la rémunération des salariés.

La publication comportait aussi une série d'innovations. Il s'agissait en premier lieu d'une estimation provisoire - basée sur une méthodologie simplifiée - de la ventilation de la valeur ajoutée brute pour 2001, dernière année ayant fait, à ce moment là, l'objet d'estimations nationales. En outre une ventilation régionale de la formation brute de capital fixe (à l'exception des investissements publics) était calculée. Enfin une répartition régionale des comptes de revenus des ménages était présentée. Il convient de souligner que, pour élaborer ces comptes, les revenus ont été ventilés par unité géographique selon le domicile des ménages, alors que pour les autres variables-clés de la répartition régionale (valeur ajoutée,

rémunération des salariés, emploi et investissements), c'est le lieu d'établissement de l'unité de production qui est le critère de ventilation géographique.

A la demande expresse du comité scientifique des comptes nationaux, les chiffres concernant la Communauté germanophone font dorénavant l'objet d'un chapitre particulier.

Début mai 2003, la répartition du nombre de salariés par région, province et arrondissement selon leur lieu de travail a été diffusée pour la première fois via *Belgostat on-line*. Cette nouvelle statistique concernait la période 1998-2000.

III.3.2. Comptes trimestriels

Les comptes nationaux trimestriels ont fait l'objet de quatre publications au cours de l'année 2003, en janvier, avril, juillet et octobre. Elles se rapportent respectivement aux troisième et quatrième trimestres 2002 et aux premier et deuxième trimestres 2003.

En marge de ces quatre publications détaillées diffusées 105 jours après la fin de chaque trimestre, l'ICN publie après 60 jours une première estimation de la croissance du PIB à prix constants. Ces estimations "flash" sont intervenues en février, mai, août et novembre 2003 et portaient sur le quatrième trimestre de 2002 et les trois premiers de 2003.

III.3.3. Budget économique

En vertu de la loi du 21 décembre 1994, l'ICN rédige le budget économique. Après approbation par le conseil d'administration et avis du comité scientifique sur le budget économique, il est transmis au Ministre de l'Économie et ensuite publié.

Les prévisions macro-économiques à court terme figurant au budget économique servent de base pour élaborer et contrôler les budgets fédéraux des recettes et des dépenses.

En 2003, le timing du budget économique a été adapté en fonction des élections législatives du 18 mai. Le contrôle budgétaire 2003 et le budget initial 2004 ont donc eu lieu tous les deux en été 2003 et deux budgets économiques ont été publiés, respectivement le 20 juin et le 3 octobre. En comparaison avec les prévisions publiées fin juin par l'ICN, la version d'octobre a notamment tenu compte de l'information figurant dans les comptes trimestriels et les 'comptes et les tableaux détaillés' de la Partie 2 des Comptes nationaux annuels 2002.

Pour une plus grande transparence des méthodes appliquées dans la confection du budget économique, deux papiers méthodologiques ont été publiés en 2003 et présentés lors d'une journée d'étude de l'ICN :

1. La première publication décrit le modèle trimestriel MODTRIM II qui occupe un rôle central dans la rédaction du budget économique. La transition de la version annuelle du modèle MODTRIM vers un modèle trimestriel a été rendue possible, l'ICN publiant les comptes nationaux en Belgique depuis 1998 sur base trimestrielle. Cette périodicité est optimale pour analyser les mouvements conjoncturels des grands agrégats macro-économiques et pour élaborer les prévisions à court terme dans un horizon de 4 à 8 trimestres.
2. Une seconde publication esquisse le cadre institutionnel du budget économique, donne un aperçu de son utilisation et de la méthodologie employée et décrit les instruments développés à cet effet.

III.3.4. Tableaux entrées-sorties

Avant la création de l'ICN, l'INS avait publié cinq tableaux entrées-sorties. Ils avaient trait aux années 1959, 1965, 1970, 1975 et 1980. Deux tableaux relatifs aux années 1985 et 1990 ont ensuite été estimés par l'ICN et publiés respectivement en 1998 et 1999, après approbation par le comité scientifique sur les comptes nationaux.

1995 marque un nouveau départ pour le calcul des tableaux entrées-sorties pour la Belgique. En effet, l'application du nouveau système européen de comptes, le SEC95, a engendré la mise au point d'une nouvelle méthodologie et l'utilisation de nouvelles sources de données.

En février 2003, les TES pour 1995 ont été publiés et présentés avec plusieurs applications lors de la journée d'étude de l'ICN.

C'est la préparation des TES 2000 qui a toutefois pris le plus de temps, à commencer par le reclassement d'une série d'entreprises - dont le classement durant l'exercice 1995 avait été jugé erroné. Cette opération a amélioré la qualité des statistiques sectorielles et facilitera la compilation des TES dans le futur.

Elle a reposé sur un examen minutieux des données de l'enquête structurelle des entreprises (exercice 2000) et plus particulièrement des annexes 'achats'. D'autres sources statistiques (TVA, commerce extérieur, ...) ont également été étudiées et utilisées pour calculer certaines clés de répartition ou rectifier des erreurs.

III.3.5. Statistiques du commerce extérieur

Depuis janvier 2003, les envois à l'essai n'étant pas suivis d'une vente ou d'un achat effectif ne sont plus repris dans les chiffres import-export du diamant. Cette application de la directive européenne lors de l'enregistrement de l'importation et de l'exportation de diamant a entraîné une rupture des séries historiques dans la publication des chiffres, mais uniquement au niveau communautaire.

Afin d'améliorer la qualité de l'information régionale, la définition du concept "région d'origine /de destination des marchandises" a été précisée en 2003. A cet effet, un schéma convivial et transparent a été mis au point pour les entreprises déclarantes qui les guide dans la détermination de la région d'origine ou de destination.

Pour assurer la qualité des données régionales à publier, une enquête complémentaire a été menée auprès des 1800 plus importantes firmes du pays.

Quant aux méthodes de travail, l'attention s'est surtout portée en 2003 vers l'implémentation d'un système permettant de corriger automatiquement la plupart des déclarations et d'engendrer à terme des économies substantielles.

Afin d'aider les (nouveaux) déclarants Intrastat à remplir leurs obligations, des formations Intrastat et des cours IDEP ont été organisés dans les différentes provinces.

Au niveau international, l'ICN a contribué activement à plusieurs groupes de travail au sein de l'OCDE et d'Eurostat (y compris l'aide aux candidats à l'adhésion UE).

III.3.6. Diffusion

Tous les produits statistiques de l'ICN et les publications méthodologiques sont disponibles sur papier et en version électronique auprès des instances qui en sont les auteurs : la BNB, le BFP et la DG Statistique et Information économique du SPF Économie.

Le site internet de l'ICN (<http://www.inr-icn.fgov.be>) présente aussi de l'information sur la structure et l'organisation de l'ICN et les produits statistiques dont l'accès s'obtient en activant un hyperlien vers le site de l'institution qui a produit la statistique recherchée.

III.4. Cellule de coordination « statistiques de l'emploi et du chômage »

En 2003, la cellule de coordination « statistiques de l'emploi et du chômage » a poursuivi ses travaux en vue d'améliorer et d'accroître la cohérence de l'information disponible sur le marché du travail. Elle s'est réunie quatre fois en 2003.

Conformément au plan de travail, la BNB a élaboré une nouvelle statistique sur le volume de travail des salariés, mesuré selon le nombre annuel d'heures prestées sur le territoire belge. Cette statistique, qui repose sur des fichiers administratifs et est cohérente avec les statistiques issues des comptes nationaux relatives à la valeur ajoutée, la masse salariale et l'emploi permet de calculer avec une précision accrue les indicateurs économiques tels le coût salarial et la productivité.

Pour les discussions quant au volume de travail, il a été fait appel à des experts externes de l'ONSS et du Conseil central de l'Économie.

La nouvelle statistique, qui a été approuvée par le comité scientifique sur les comptes nationaux et le conseil d'administration en septembre 2003, a été pour la première fois rendue publique en octobre 2003 dans la publication des comptes nationaux détaillés.

Pour compléter l'information disponible sur l'emploi, la BNB et le BFP ont contribué à la rétopolation des statistiques sur l'emploi antérieures à 1995 et à la scission du nombre d'indépendants par secteur d'activité. Ces données complémentaires ont été diffusées en octobre 2003 via le site internet de la BNB.

L'INS a continué en 2003 de clarifier les différences au niveau des chiffres de l'emploi entre l'enquête sur les forces de travail et les fichiers administratifs.

IV COMPTES DE L' ICN

En vertu de l'article 120 de la loi du 21 décembre 1994, l'ICN reçoit chaque année une subvention de l'État qui est inscrite au budget du SPF Économie.

Une subvention de €17.000 a donc été allouée à l'ICN par l'AR du 14 février 2003 et versée au compte postal 679-2009634-85 au nom de cet institut.

Le compte de résultats pour l'exercice 2003 peut être résumé comme suit :

DEPENSES (euro)		RECETTES (euro)	
(1) jetons de présence		subvention reçue	17.000,00
Comité scientifique sur les comptes nationaux	1.656,40		
Comité scientifiques sur le budget économique	1.674,86		
(2) précompte professionnel sur les jetons de présence payé au SPF Finances	1.168,74		
(3) Divers			
Colloque INR	11.039,13		
(4) Subvention non utilisée	1.460,87		
TOTAL	17.000,00		17.000,00

Le solde de la subvention non utilisée a été reversé au Trésor conformément aux articles 55 à 58 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées par l'AR du 17 juillet 1991.

Les comptes 2003 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 10 juin 2004 et ont été transmis avec les pièces justificatives pour les dépenses, par le Ministre de l'Économie à la Cour des Comptes.

Publications régulières de l'ICN

(Site internet : <http://www.inr-icn.fgov.be>).

Comptes nationaux annuels

- Partie I : agrégats annuels
- Partie II : comptes et tableaux détaillés (y compris les stocks de capital et les investissements)
- Comptes des administrations publiques (uniquement sous forme électronique)
- Partie III : tableaux des ressources et des emplois (uniquement sous forme électronique)

Comptes nationaux trimestriels

- Estimation "flash" de la croissance du PIB
- Agrégats trimestriels

Comptes régionaux

Statistiques du commerce extérieur - Belgique

- Bulletin mensuel
- Bulletin trimestriel
- Annuaire (uniquement sous forme électronique)
- Statistiques des exportations belges : résultats régionaux (bulletin trimestriel)
- Manuel Intrastat
- Nomenclature des marchandises Intrastat

*Ces publications peuvent être obtenues à la Banque nationale de Belgique (BNB),
Service Documentation (également sur le site internet de la BNB)
Boulevard de Berlaimont 14, 1000 BRUXELLES
tél. : 02/221.20.33 - Fax : 02/221.31.63 - URL <http://www.NBB.be>*

Budget économique

(en février et septembre)

Tableaux entrées-sorties

(publication quinquennale)

*Ces publications sont disponibles auprès du Bureau fédéral du Plan (également sur le site internet du BFP)
Avenue des Arts 47-49, 1000 BRUXELLES
tél. : 02/ 507.73.11 - Fax : 02/507.73.73 - URL <http://www.plan.be>*